

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N° 24-27

Convention de formation passée avec PERFORMANCES MEDICALES - 65 rue d'Aguesseau – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant le souhait de la commune de faire suivre à 1 agent du service du jeune enfant une formation sur le thème « 25^{ème} journées interactives de réalités pédiatriques (JIRP) »,

Considérant le projet de convention établi par PERFORMANCES MEDICALES - 65 rue d'Aguesseau – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT,

Le Maire de la commune d'Orsay,

Décide :

Article 1 - De signer la convention de formation avec **PERFORMANCES MEDICALES**.

Article 2 - La formation se déroulera les 21 et 22 mars 2024 au Palais des Congrès de Versailles.

Article 3 - Le montant de la dépense s'élève à 240€ TTC.

Article 4 - Les crédits nécessaires au règlement de la prestation sont inscrits au budget de la commune.

Article 5 - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 6 - Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le

Par délégation du Conseil municipal

David ROS

Sénateur-Maire d'Orsay

Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :

18 MARS 2024



performances médicales

Convention de formation simplifiée

TITRE DE L'ACTION :

25^{ème} Journées Interactives de Réalités Pédiatriques (JIRP)

- Rhumatologie et Orthopédie pédiatriques
- La médecine 5 P : Pédiatrie, Personnalisée, Prévention, Prédicative et Participative

DATE : du 21 au 22 Mars 2024

LIEU : Versailles

DUREE : 2 Jours (9h00 à 12h30 et 14h00 à 18h30 pour les deux jours)

MONTANT : 240 euros TTC

OBJECTIFS : FMC (Formation Médicale Continue)

N° d'agrément à la Formation Continue : 11 75 225 1475

PARTICIPANT : LE TINIER-LEPRINCE Gwenaëlle

La présente convention est signée entre :

D'une part, **Performances Médicales**
N° déclaration activité : **5814 Z**
SIRET : **352 941 884 000 38**
Adresse : 65 Rue d'Aguesseau
92100 Boulogne Billancourt
Représenté par : **Mr Richard NIDDAM**
En qualité de : **Directeur Général**

Et d'autre part, **Mairie d'Orsay**
Direction des Ressources Humaines
2 Place du Général Leclerc
91400 ORSAY

Signatures :

Performances Médicales
Richard NIDDAM

Mairie d'Orsay



Fait à Boulogne-Billancourt, le 27 Février 2024